VOL. LIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 15 OCTOBRE 1924 No. 47

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE M[illegible]TOBA
EST PU[illegible] IMPRIMA
TOUS L[illegible] RCREDIS
Toutes con[illegible]ons concernant le journal ou [illegible]re devront être adressées :
Le [illegible]toba
Publie — GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Télephone : 1235

LES REPUBLIQUES AU VATICAN

Il est des personnes, de par le monde, qui feignent de ne plus connaitre, le lendemain, certaines relations que la veille elles abordaient avec amité: on les dit capricieuses, journalières; et l'on cesse d'avoir confiance en leur sourire et de faire crédit à leur coeur. Voudrait-on que la France, notre France courtoise et fidèle, passât à travers l'univers pour une de ces personnes-là? Après quinze ans d'absence, elle s'était au lendemain de la guerre, retournée vers le Vatican, aspirant à reprendre officiellement des rapports. Benoit XV avait consenti. Sans épiloguer sur un passé douloureux, sans troubler par une immédiate discussion sur nos lois religieuses l'arc-en-ciel qui s'annonçait, il avait accueilli avec joie la nouvelle ambassade d eFrance. Mais voici que l'on recommence à parler de rupture, sans qu'il y ait eu, pourtant, le moindre conflit.

Le cartel des Gauches, se serait, parait-il, avisé que la République française ne saurait fréquenter chez le Pape. Il y aurait là une question de principe: parce que nous sommes une République et parce que nous sommes un Etat laique, notre présence au Vatican serait messéante; et si elle est pour nous un profit, tant pis! Périsse ce profit plutôt qu'un principe!

Discuter les principes de philosophie politique qui voudraient nous exiler du Transtevere; les confronter avec l'exemple des autres Républiques, avec le passé même de la France républicaine; les mettre en balance, enfin, avec les réalités politiques, en opposant à ces nuées malfaisantes les suggestions très limpides, très nettes, de l'intérêt national et de l'esprit de concorde civique: voilà l'objet des pages qui suivent.

* * *

Il y a quelques mois, dans une métropole religieuse des bords de l'Autlantique, on célébrait le jubilé sacerdotal du cardinal archevêque. C'était fête pour les fidèles, et fête aussi pour l'Etat, bien que l'Eglise et la République fussent officiellement séparées. Et dans le banquet solennel que le gouvernement offrait au prélat, un ministre éleva la voix. Il était l'héritier d'une génération républicaine dont les premières victoires étaient apparues comme une consécration de la culture positiviste; il savait et il redisait "exeusivisme passionné" des républicains d'autrefois. Mais, remontant plus haut, plus loin à travers l'histoire nationale, il se demandait comment "la merveille de la cohésion politique avait résisté à tant de luttes", comment l'ascension d'un grand peuple "avait pu se continuer avec tant d'ordre et d'harmonie."

"Il y aurait manque de dignité, déclarait-il, à ne point reconnaitre que cette merveille est due, en grande partie, à la prodigieuse force morale du catholicisme... La foi, heritage de nos aieux, constitue, en toute vérité, le ressort principal de cette ascension." Parlant devant un auditoire accoutumé à ne point séparer la notion de progrès et la notion de tradition il avait l'assurance qu'il ferait applaudir la République en la proclamant digne d'hommage pour le "souci qu'elle avait eu de n'altérer en rien l'essentiel du régime social où s'était formée la nationalité"; digne d'hommage, encore, pour la "bonne intelligence, de plus en plus cordiale, qu'elle avait fait régner" entre le pouvoir temporel et le pouvoir spiritul.

Pour spirituel: il prenait le mot dans toute son ampleur; au delà même du prince de l'Eglise qui était le héros de la fête, la pensée de l'orateur officiel s'évadait jusque vers le Vatican. Et voilà qu'on l'entendait affirmer: "Le Saint Siège, sans représenter, au sens rigoureux une nation, symbolise pourtant, en réalité, la plus grande nation du monde. Jamais la République n'envisagea le Saint Siège autrement que comme la puissance par excellence du monde moderne, qui, dépourvue d'armes et de territoire, sans soldats ni vaisseaux, possède cependant de plus vastes domaines que toute autre, jouit d'une autorité plus grande, et exerce sur toute la surface du globe une plus salutaire influence. Le gouvernement éprouve un sincère plaisir en exprimant publiquement, [illegible] de maintenir en toute cordialité les liens d'amitié qui l'ont toujours uni au Saint Siège. [illegible] certaines sectes, ascendant [illegible] tendances philosophiques, rien de [illegible] altérer la force et le prestige de la religion [illegible] qui est aussi la nôtre et [illegible] enfants, qui est digne [illegible] et de toute l'estime de l'Etat. Parmi [illegible] indispensables au travail pressant de [illegible] du pays, nulle n'est plus grande que l'Eglise."

Ainsi parlait à R[illegible] M. Felix Pacheco, ministre des affaires étrangères de la république brésilienne. Dans le cadre même de la législation qui avait séparé l'Eglise de l'Etat, il se faisait l'interprète de la gratitude [illegible] Etat demeurait attaché à cette Eglise. [illegible] plus robustes et plus du[illegible] réalité [illegible] aux représentants d'une certaine phraséologie politique. La législature du Brésil, tout en maintenant, naguère par la bouche du député Annibale Toledo, qu'aucune relation de dépendance n'existait plus désormais entre les deux pouvoirs, s'était hâtée d'admettre, avec lui, que "le degré de civilisation atteint par le Brésil était dû, en grande partie, à la forte influence du catholicisme"; et l'on avait élevé au rang d'ambassade la légation près du Saint-Siège. Dans cette grande République que fondèrent au-delà de l'Océan les disciples d'Auguste Comte, converser avec le Vatican, et même l'honorer, n'apparait en aucune façon comme contradictoire à l'essence même du régime républicain.

Ni la république argentine, qui va bientôt, semble-t-il, en dépit des difficultés récentes, transformer en ambassade sa légation, ni la République de Colombie, représentée à Rome par un ministre, ne pensent autrement à cet égard, que la République Brésilienne. Lorsqu'en 1919, la République péruvienne et lorsqu'en 1921, la République chilienne érigeaient leurs légations en ambassade; lorsqu'en 1921 la République du Paraguay accueillait un nonce; lorsque celle d'Haïti, ayant en 1921 rouvert sa légation près du Saint-Siège, recevait un internonce, en 1923; lorsqu'en 1922 la République de Costarica offrait au représentant pontifical un domaine sur lequel les fidèles des cinq Républiques de l'Amérique du Sud faisaient à leurs frais édifier un palais, elles ne croyaient pas pratiquer une politique qui fût incompatible avec les assises même de leurs constitutions.

Si nous rentrons en Europe, qu'y voyons-nous? Toutes les Républiques issues de la grande guerre, hormis celles des Soviets, veulent avoir, officiellement, leurs entrées au Vatican. La République portuguaise, avait, en 1910, rompu avec Rome; elle fit résipiscence en 1918. La République de Prague, et celle de Budapest, et celle de Vienne, et celle de Varsovie, accréditèrent, dès le lendemain de l'armistice, des diplomates auprès du Saint-Père. Et tandis que l'empereur Guillaume II ne conversait avec le Vatican que par l'intermédiaire du ministre de Prusse, la République du président Ebert a créé une ambassade d'Allemagne qui, parallèlement à la légation de Bavière, soutient les intérêts germaniques.

"Il importe, écrivait en 1922, M. Jonnart, au directeur de l'"Echo du Nord", que nous soyons là où sont toutes les nations civilisées". C'est exactement ce qu'autrefois signifiait Gambetta à ceux de ses coreligionnaires politiques qui voulaient creuser un fossé entre la France et le Saint-Siège: "Je vous le demande, leur disait-il, à moins de ne plus être un gouvernement, pensez-vous que vous puissiez vous tenir en dehors de l'action de tous les autres gouvernements?" Il pourrait dire aujourd'hui, en termes plus pressants encore: Pensez-vous que vous puissiez vous tenir en dehors de l'action des autres républiques?

Georges GOYAU,
de l'Académie française.

(Le Gaulois)

CHRONIQUE DE FRANCE

Promettre et Tenir, voilà le Chiendent.

Les gens du Bloc des Gauches ont cru, jusqu'ici, que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, et qu'ils pourraient collectionner les succès sur tous les points où ils porteraient leurs efforts.

Ils ont voulu chasser M. Millerand de l'Elysée, parce qu'il s'y était montré trop Français et pas assez homme de gauche; ils y sont parvenus.

Ils voulaient gouverner avec les socialistes; leur alliance n'est pas encore rompue.

Ils prétendaient résoudre toutes les difficultés de politique extérieure qui résultent de l'application du traité de Versailles, et la Conférence de Londres ainsi que l'Assemblée de Genève leur ont permis de crier que le succès était complet — sur le papier tout au moins, car il facile d'annoncer un avenir brillant et de promettre de raser gratis — demain.

Bref, M. Herriot est tout heureux de plastronner, commençant à croire que l'art de gouverner n'est pas aussi malaisé que les esprits chagrins le lui laissaient entendre, mais surtout ses troupes, la masse des députés qui complétaient les listes de gauche le 11 mai dernier, sont pleines d'enthousiasme, n'étant pas assez intelligentes pour percevoir les vibrations qui ébranlent la plateforme sur laquelle elles sont établies, ni pour se douter des difficultés qui les attendent.

C'est que, bon gré, mal gré, il va falloir s'atteler à la tâche de former le budget de l'année 195.

On n'y a mis aucune hâte, jusqu'à maintenant, et l'on retarde même le plus possible la besogne, car elle est ingrate et même dangereuse. On va se trouver coincé entre les deux branches d'un dilemme redoutable: ou bien oublier toutes les promesses électorales et sauvegarder les finances nationales; ou bien tenir ses engagements et revenir au déficit budgétaire, à la chute des changes, c'est-à-dire recommencer à glisser sur la pente savonnée qui conduit à la banqueroute. Un premier communiqué officieux a fait savoir, il y a quelques jours déjà, sur quelles bases la loi des finances serait établie, et ce que l'on annonçait tenait en trois lignes, mais constituait des réformes importantes. Autrement dit, le budget français devait être l'objet d'un chambardement général.

Tous ces beaux projets n'ont enchanté personne et ont été accueillis fraichement par l'opinion. De sorte que, quarante-huit heures après leur publication, vint le démenti; c'est que la crainte de voir le change s'effondrer a été, sinon le commencement de la sagesse, du moins le prélude à des réflexions plus sages et plus salutaires. La gloire du Cartel des Gauches n'aura donc qu'un temps.

Déjà la presse gouvernementale s'inquiète à l'approche des échéances fatidiques. Le double décime, les 1,800 francs des fonctionnaires, la baisse du franc, le cout de la vie qui va croissant, la note américaine sur l'exigibilité des dettes de la France, l'agitation du socialisme, sont autant de nuages à l'horizon. On a bourré les électeurs de promesses et on est fort empêché de les tenir.

En attendant, les ministres, pour parer à la vie chère, se proposent de créer à la Société des Nations "un véritable organisme international reposant sur un pacte ou contrat commercial général, dans les limites duquel se passeraient les traités de commerce et accords particuliers entre les nations". Vous avez compris...?

"C'est par ce procédé qu'on remédierait à la baisse du lait, du beurre, des mollusques et des farines. Jusqu'à ce que la Société des Nations soit saisie de ce projet mirobolant, un Grand Conseil des ministres s'est réuni et a décidé de rétablir la vie bon marché à coup de lois, de décrets, d'arrêts, de circulaires. Déjà une lettre de M. Herriot aux préfets leur a enjoint de faire baisser les légumes et de favoriser la pêche des poissons. Quelle plaisanterie!

C'est tout ce qu'a trouvé le Cartel des Gauches pour faire monter le franc et baisser le prix des vêtements et des pommes de terre. On avait dit aux électeurs que M. Herriot et son équipe n'avaient qu'à prendre le pouvoir pour donner la paix au monde et le pain à bon marché. Ils l'ont cru, ils vont déchanter maintenant.

A Genève les nations se sont regardées comme des chiens de faïence et les pauvres diables qui ne gagnent pas, comme les députés radicaux-socialistes, vingt-sept mille francs, vont continuer à tirer la langue.

Mais, qu'est-ce que cela peut bien leur faire aux radicaux-socialistes? Ils détiennent le pouvoir, ils s'y cramponnent. Quant aux électeurs, on continuera à leur faire prendre des vessies pour des lanternes, et ils ne pourront s'en plaindre, car ils l'auront bien voulu.

PRIERE DE PREDESTINES

Il y a dans l'Eglise trois formes de prière particulièrement recommandées à l'ensemble des fidèles: le sacrifice, la prière vocale et l'oraison. La meilleure méthode pour bien offrir à la sainte Trinité le sacrifice auguste de la Victime consiste à s'unir au célébrant et à suivre les prières de la liturgie.

La méthode la plus facile pour s'acquitter du devoir de la prière vocale et de celui de la méditation, c'est la récitation du saint Rosaire.

* * *

Car, écrivait saint Pie V, le Rosaire est une manière de prier Dieu facile et à la portée de tous. Il consiste dans la récitation de quinze dizaines d'Ave Maria, précédées chacune du Pater, jointe à la méditation des quinze mystères de notre sainte religion, lesquels nous représentent la vie, la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est une prière où le corps, par la récitation des formules s'unit à l'âme qui réfléchit pour compléter l'hommage de la personne qui prie.

C'est une prière qui étend à la fois par la récitation des Ave le règne de Marie et par la contemplation des mystères, l'empire de Jésus-Christ.

Notre Père, c'est la formule évangélique léguée par Notre Seigneur comme modèle d'intercession; Je vous salue, Marie, c'est le prolongement de la salutation de Gabriel et la profession de confiance dans la médiatrice de toutes grâces; Gloria Patri, c'est le souhait, c'est l'acclamation de haute convenance à la Trinité puissante et sage de qui procèdent tous les biens qu'on implore.

L'annonce, l'attente, la venue, la présentation et le recouvrement de Jésus; son agonie, sa flagellation, son douloureux couronnement, le chemin de la croix et la crucifixion du Rédempteur, son éclatante résurrection et sa montée au ciel; la descente du Saint-Esprit, le trépas sans douleur de la corédemptrice du genre humain et son installation comme reine très puissante au ciel, autant de sujets que les esprits les plus simples sont à même de comprendre, de méditer et de goûter.

* * *

Aussi la sainte Eglise n'a-t-elle pas manqué de pro-

(A suivre en page 4)

PROMENADE DANS PARIS

Puisque vous vous êtes arrêté dans quelques cafés, me dit l'autre jour, le vieux Parisien que je rencontre quelquefois vous devriez conduire vos lecteurs au restaurant.

Le moment où Paris se met à table en vaut la peine, et l'heure du déjeuner ne ressemble à aucune autre. N'imitez pas les auteurs qui ne nous font pas grâce d'une minute, en racontant la vie de leurs personnages, mais qui omettent de les faire déjeuner et diner.

Il est midi. Regardez autour de vous. Les gens ont l'air d'avoir vu dans les magasins, les bureaux et les usines d'où ils sortent, des [illegible] ses effroyables qu'ils fuient.

En réalité, ils vont déjeuner, et dans un quart d'heure les rues seront presque désertes et les agents sembleront garder un fantôme de ville, et ceux qui ne seront pas encore à table se sentiront anormaux et en marge de la société.

Cette heure est immobile, lourde, pleine, réalisée et silencieuse, et, en passant devant les portes des restaurants, on pourrait orchestrer toute une symphonie de bruits et d'odeurs: le rustique hautbois du veau aux carottes ou à l'oseille, le violoncelle chevrotant des fritures, la basse puissante des choux et les flutes aigres du picolo, couvrent les duos lointains, vagues, affaiblis des apéritifs.

Entrons dans cette brasserie. Nous y déjeunerons dans une atmosphère de réunion publique, mais le chef y sait réussir convenablement la grillade....

Je le suivis et nous nous installâmes devant une petite table.

Mon compagnon reprit:

—Il y a un des trois articles sacrés du catéchisme républicain que Midi ne respecte pas: l'"Egalité."

Celui qui avale du mou de veau dont il éponge la sauce avec de la mie [illegible], n'est pas l'égal de celui qui hume le fumet d'une dodine de canard.

Le déjeuner c'est l'homme.

"Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es", affirme Brillat-Savarin. Tu te régales d'un maigre aux pommes, d'une salade bien vinaigrée, d'une cuisse de brie, d'un litron de rouge, tu tires ta pipe et tu verses ton verre de calvados dans ta tasse à café, je n'ai pas besoin de voir tes papiers, ton menu me suffit. Je te connais, tu es [illegible]. Tu occupes toujours la même place dans le même coin de ce "Bouillon" et tu es toujours servi par cette Marie qui t'apporte ta pitance depuis des années.

Pendant que tu dégustes [illegible] qui n'est qu'une limande, et ton mince beef-steak aux pommes frites, elle te conte quelques petites [illegible]. De menues déceptions t'affligent: une amande était sèche, une noix était creuse, le [illegible] n'était pas cuit à ton goût. Tu parles encore comme d'une catastrophe d'un poisson qui n'était pas frais et qu'on te servit un [illegible]

[illegible]

(A suivre en page 2)

PROMENADE DANS PARIS

(Suite de la page 1)

[illegible]

L'HYGIENE A L'ECOLE

[illegible]

[illegible]

Le Canada Catholique et le Pèlerinage de l'Année Sainte

Dans une lettre que S. G. Mgr O.-E. Mathieu a adressée à M. Jules Hone, l'organisateur officiel du Pèlerinage Canadien à Rome, à l'occasion de l'Année Sainte, le vénérable Archevêque de la Saskatchewan exprime son désir de prendre part à cette grande démonstration de notre [illegible] religieuse et nationale.

"Je ferai tout ce que je pourrai pour aller moi-même et engager mes fidèles à aller à Rome [illegible] pèlerinage," écrit Monseigneur, ajoutant: "Je n'ai pas besoin de vous dire que nous profiterons des avantages que vous pouvez nous offrir et nous vous en serons reconnaissants."

De son côté, l'Évêque de [illegible], S. G. Mgr Guillaume Forbes, [illegible]

"Rien n'était plus apte [illegible] catholicisme français [illegible] officiellement par le Comité [illegible] copal de la Province de Québec, chargé, selon les désirs du Saint-Père, de diriger les pèlerins vers Rome à l'occasion de l'Année Sainte 1925, pour aider dans cette œuvre importante ceux qui peuvent répondre à l'appel du Souverain Pontife et entreprendre ce pieux voyage. Votre maison [illegible] à fait ses preuves d'expérience [illegible] [illegible] toute désignée pour ce choix. Permettez-moi de vous en féliciter cordialement, et de vous exprimer, par les bénédictions épiscopales que vous sollicitez en votre honorée lettre du 22 courant (août), et que je vous donne avec effusion, mes meilleurs voeux. Je souhaite que de nombreux pèlerins de mon diocèse s'ajoutent à tous ceux qui de cette province auront le bonheur et l'avantage de faire le pèlerinage du Jubilé 1925 de la Ville Éternelle."

Le départ de ce grand pèlerinage s'effectuera le cinq mai prochain sur le Mélita, de la Compagnie du Pacifique Canadien, spécialement et exclusivement nolisé à cette fin. L'itinéraire comprendra entre les principaux sanctuaires de la France et de l'Italie certaines des plus belles villes de l'Europe.

LA FRANCE EN PRIERE

Il est certain que nous traversons une heure difficile et ce serait [illegible] de [illegible] de dissimuler nos tristesses et nos inquiétudes.

Nous avons cependant le droit de constater que les dispositions et les moeurs nouvelles [illegible] par la guerre et par l'époque du Bloc National, ont [illegible] dans notre pays des traces trop profondes pour qu'un accident électoral suffise à les effacer.

Le gouvernement de M. Herriot lui-même est contraint de respecter, dans ses rapports avec les représentants de l'Eglise et avec la presse catholique, certaines habitudes, qu'il n'eut pas inaugurées peut-être, mais qu'il ne veut pas abolir. Allons plus loin. Ces coutumes déférentes et courtoises, il est fort possible que le nouveau président du Conseil, en dépit de ses alliances anticléricales, les adopte avec satisfaction.

C'est ainsi que la grande solennité annuelle, qui, chaque année, commémore, en la ville de Meaux, la Victoire de la Marne et le salut de la patrie, vient de revêtir sous ce ministère aussi bien que sous le cabinet précédent, un caractère pareillement religieux.

La fête civile a été précédée, dimanche, avec l'approbation et le concours du gouvernement radical, d'une cérémonie liturgique.

Dans la cathédrale, où, sous la présidence de trois évêques une foule immense assistait à la messe pour rendre grâces à Dieu, le premier ministre, à côté des prélats et du général Gouraud, gouverneur de Paris, se trouvait officiellement représenté. C'est donc en présence et au nom de la France tout entière que Mgr Rémond, — dont le titre seul atteste déjà l'esprit nouveau, puisqu'il exerce la fonction d'évêque de l'armée, a chanté l'hymne de reconnaissance à Celui qui nous protégea contre l'agresseur.

Et, un peu plus tard à la table d'honneur de la réunion profane, on voyait les trois évêques, invités par le gouvernement, figurer auprès des chefs militaires et des autorités civiles.

N'est-ce qu'un simple geste? En tous cas c'est un geste révélateur et c'est un geste réconfortant. Il [illegible] encore, au milieu de nos discordes, une lueur d'union sacrée. Il appelle sur la France une bénédiction de Dieu. Il nous affirme que la réconciliation demeure possible entre les Français, et il permet d'espérer que la miséricorde divine accueillera cette prière nationale.

François VEUILLOT

LE MAL D'UN ENFANT

M. P. R. Sletten, de Landeau, S. D., écrit: "Quand notre garçon avait deux ans, il était très constipé et le docteur de la famille fut incapable de le soulager. [illegible]

PRIERE DE PREDESTINES

(Suite de la Page 1)

poser fréquemment aux fidèles, depuis les temps de saint Dominique jusqu'à ces dernières années, la dévotion du Rosaire.

Depuis l'an 1478, depuis Sixte IV, tous les papes, sauf deux ou trois, ont exalté la pratique du Rosaire et sous le seul règne de Léon XIII, pas moins de vingt-trois documents pontificaux servirent à en promouvoir la dévotion.

Cette prière du Rosaire ainsi appelée, dit Léon XIII, comme si elle avait quelque chose du parfum suave des roses et de la grâce des guirlandes fleuries..." c'est "la formule de prière la plus touchante et la plus efficace, le moyen assuré d'attirer la clémence divine."

La sainte Vierge elle-même n'a pas enseigné à l'enfant ignorante et simple à qui elle apparaissait à Lourdes, en 1858, d'autre dévotion que celle du rosaire.

"Après la grâce de Dieu, dit saint Thomas, la méditation est la cause principale de la vraie dévotion ou de la pratique complète et fidèle de la vertu." Si la méditation peut jouer un si grand rôle dans sa sanctification personnelle, chaque fidèle n'est-il pas intéressé à méditer, aussi souvent que possible, les mystères fondamentaux qui donnent la componction du coeur et font triompher dans les âmes l'amour divin? Or, il faut pour la masse des fidèles une méthode à la fois courte, simple et variée, une méthode pratique et universelle.

Celle du Rosaire remplit ces conditions. Léon XIII l'explique en ces termes:

"Cette méditation est parfaitement à la portée même des esprits sans instruction; car, présentés avec leurs circonstances de lieux, de temps, de personnes, les faits que les mystères du Rosaire rappellent, s'impriment d'autant mieux dans l'âme qu'ils l'émeuvent plus utilement. Lorsque, dès l'enfance, l'âme s'en est pénétrée et imprégnée, il suffit de l'énonciation de ces mystères, pour que celui qui a du zèle pour la prière puisse, sans aucun effort et par un mouvement naturel de pensée et de sentiment, les parcourir et recevoir abondamment, de la bonté de Marie, les grâces d'en haut."

* * *

Prière vocale de toute beauté, prière mentale de toute facilité, le Rosaire est aussi une source incomparable d'indulgences.

N'oublions qu'après l'absolution, il nous reste toujours à expier la peine temporelle due aux péchés effacés; Dieu efface les fautes inscrites au grand livre; il ne renonce pas à l'expiation en ce monde ou en l'autre d'une peine temporelle proportionnée au nombre et à la gravité de ces fautes. Il veut bien toutefois accepter, en commutation de peines, l'application faite par l'Eglise en faveur de ceux qui ont été absous, des stisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints. Ainsi s'explique le zèle de tant de fidèles qui travaillent, par le gain de nombreuses indulgences, à ilbérer de leurs dettes les âmes souffrantes du Purgatoire. Rares sont ceux qui pour cela ne recourent point au Rosaire et ne s'en remettent point à Marie de la disposition des indulgences obtenues.

Car le Rosaire est avant tout une prière en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, "la prière la plus efficace, disait S. S. Pie IX, pour accroître dans le coeur des fidèles la dévotion à la Mère de Dieu"

Or, selon saint Alphonse, celui qui a une véritable dévotion envers Marie peut être appelé bienheureux même dès cette vie, et regarder le paradis comme assuré.

Autrement dit, une sincère dévotion à Marie est un signe de prédestination à l'Eternité bienheureuse.

On a la dévotion à la très sainte Vierge, quand on estime le Rosaire, qu'on en récite au moins le tiers tous les jours, et qu'on en médite les mystères.

On a la dévotion à la très sainte Vierge, quand on favorise autour de soi la récitation en commun du chapelet.

On a la dévotion à la très sainte Vierge quand on a fait rosarier son chapelet et qu'on s'est fait inscrire dans une confrérie du Rosaire.

On a la dévotion à la très sainte Vierge quand on a recours sans cesse à son intercession pour délivrer les âmes captives de l'hérésie ou des flammes du purgatoire.

Avons-nous la dévotion à la très sainte Vierge, nous serons sauvés. "Quel pécheur s'est jamais perdu, dit saint Alphonse, qui a eu recours avec confiance et persévérance à Marie, refuge des pécheurs? Celui-là au contraire se perd, ajoute le même saint Docteur, qui ne recourt pas à Marie."

Pour toutes les considérations qui précèdent et pour bien d'autres encore, un bon chrétien doit considérer comme indispensable à son progrès dans la vertu et même à son salut la dévotion du Rosaire.

V. G.

LEON DAUDET ORATEUR

Des applaudissements saluaient l'orateur précédent, et, soudain, leur vol saccadé et bruyant s'interrompt, les mains, comme des ailes mortes, cessent de battre et retombent le long des corps. Un grand silence succède au fracas de tout à l'heure. La foule, avide de mieux voir, de mieux entendre, s'immobilise. Daudet vient de paraître à la tribune.

Sur cette tribune qui s'avance, frêle jeté au-dessus du flot humain, les polissiers du député royaliste se sont écartés, pour lui faire place. Quand Daudet parle, il lui faut du champ.

Dans cette minute de silence, pleine d'un voluptueux énervement, cette minute lourde de promesses qui précède chaque discours d'assemblée contemple celui qui va parler. Elle lui est d'ailleurs familière cette silhouette courte, ramassée et dont le geste, en dépit de l'embonpoint a une promptitude féline. Les lustres éclairent d'une lumière crue le visage rude aux lignes essentielles: deux traits pour les yeux écrasés sous le poids d'un front massif, un nez puissant que deux sillons relient à la bouche épaisse et volontaire.

Comme un marin sur la passerelle, le regard perdu vers d'invisibles horizons, Daudet se promène de long en large su rsa tribune. Il est calme. Il parle posément. Il nefait pas une harangue de réunion publique mais une causerie de salon et le contact s'établit ainsi entre lui et ses auditeurs dont chacun se croit seul à l'entendre.

Maintenant, son regard plonge dedans l'assemblée, va d'un visage à l'autre et son geste s'adresse à tel ou tel qu'il ne distingue pourtant point.

Son action s'est affermie. Il fait partager à la foule ses ironies, ses inimitiés. D'un mot cruel, il stigmatise l'incapacité de ses adversaires politiques, il flétrit leurs opinions, leur visage, leur nom. Il abat ses ennemis sous de sanglantes épithètes et les jette à la meute pour qu'elle les dévore.

La meute réagit-elle trop mollement à son gré, il l'excite, il la fouaille. Il prend une phrase qui parait anodine au début, il la lance, il la développe et elle se déploie dans l'air comme un jet de fouet pour retomber en claquant aux oreilles. Et il se campe, la tête rejetée en arrière en attendant la riposte.

Il s'est arrêté. Il va donner son effort. Il a agrippé à deux mains la balustrade et s'y appuie de tout son corps. Sa voix se fait vibrante, formidable. Sitôt sortie de sa bouche, chaque parole s'enfle comme une voile ou éclate avec un bruit de salve. Sans transition, il passe de la douceur à la colère et la foule qui d'abord avait peine à le suivre, à freiner sur ses sentiments pour aller de l'indignation à l'enthousiasme, de la haine à l'amour, vibre maintenant au même rythme que lui. Elle est conquise, elle s'abandonne, elle est prête à tout.

Alors il s'arrête un instant pour savourer son triomphe, pour le mesurer, puis, d'un dernier coup de gosier, il courbe l'assemblée à ses pieds pour toujours. Et quand elle se redresse, éclatant en applaudissements frénétiques, il la récompense d'un sourire comme on tapote les naseaux des fauves quand ils ont bien travaillé.

James de COQUET.

LE TIRAGE AU PROFIT DES SOURDS-MUETS

AVANTAGES EXCEPTIONNELS 50 primes représentant $3,000 et renfermant un Ford-Sedan, un piano, un poêle, une montre d'or, etc.

LES CHANCES: pour 25 sous, 50 chances; pour $1.00, 250 chances; pour $5.00, 1250 chances; et pour $10.00, 2500 chances.

LES ZELATEURS qui vendront 10 livrets recevront un chapelet "Spina Christi" et auront droit à une chance sur 2 voyages à Rome fournis par la Maison Edmond Archambault, 312, rue Ste-Catherine Est, les Agences Jules Hone, 95, rue St-Jacques, Montréal et par un Bienfaiteur anonyme. Les cinq personnes qui auront vendu le plus de livrets recevront chacune $100.00, $50.00, $25.00, $15.00 et $10.00.

L'acheteur de 5 livrets ($.00), a droit à 1250 chances sur les 50 primes et à une chance sur les 2 voyages à Rome.

Le tirage aura lieu le 16 décembre au Monument National. Qu'on se hâte. Faire toute remise par mandat de poste.

Adresse:
Rév. J.-N.-C. CARON, C.S.V.
Institution des Sourds-Muets,
3600, Boul. St-Laurent,
Montréal

CITY OF ST. BONIFACE

NOTICE

Notice is hereby given that a Court will be held, pursuant to "The St. Boniface Charter", by His Honor the Judge of the County Court of Saint Boniface, at the Council Chamber on the 24th day of October 1924, at 10 o'clock in the forenoon to hear and determine the several complaints of errors and omissions in the list of electors of the said City for 1924.

All persons having business at the said Court are required to attend at the said time and place.

DATED this thirteenth day of October A. D. 1924.

J. B. O. LECLERC
Clerk of Assessors

LE DOCTEUR RITCHIE, dentiste ouvrira un bureau le 1er mai dans le haut de la pharmacie de McRuer, 78 Provencher, St-Boniface.



Cite de Saint-Boniface

REFERENDUM SUR LA DIVISION DU DISTRICT SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE, NO. 1188.

AVIS PUBLIC est présentement donné qu'en conformité des dispositions d'un acte législatif intitulé: "An Act to Incorporate the School District of Norwood No.........." étant le chapitre 103 des Statuts du Manitoba, 14, George V, et du rapport du Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi en date du 29 juillet 1924, la question de décider si le District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 devra être divisé en deux districts, suivant les lignes déterminées par le dit Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi, et décrites dans la formule de bulletin ci-après donnée, sera soumise au vote des **Electeurs Résidents** de la Cité de Saint-Boniface ayant droit de voter pour l'élection de Maire ou Echevins en la dite Ville, et dont les noms paraissent dans la liste revisée des électeurs de la dite Ville pour l'année 1924.

Ce qui suit est la formule de la question qui sera soumise:

FORMULE DE BULLETIN

QUESTION:- Are you in favor of the proposed division of the School District of Saint Boniface, No. 1188 into two school districts along a dividing line as follows:

Yes	
No	

The School District of Norwood No.......... to include:

All that portion of the City of St. Boniface in the Province of Manitoba contained within the following limits, namely — Commencing at the intersection of the Western limit of the said City with the northern limit of River lot 88 according to the Dominion Government Survey of the Parish of St. Boniface, being the northerly limit of Ward four, thence easterly, northerly and easterly along the said northern boundary of Ward four to the centre of the Seine River, thence downstream along the centre of the Seine River to the northern limit of Registered Plan No. 1507, thence easterly along the northern limit of said Plan 1507 to the eastern limit of the land taken for right of way of the Canadian Pacific Railway Emerson Branch, thence northerly along the eastern limit of the land taken for said right of way to the northeastern limit of the land taken for right of way of the Canadian National Railway according to a plan filed in the Winnipeg Land Titles Office as No. 667, thence southeasterly along the said northeastern limit to the southern limit of Block "G" according to a plan of subdivision registered in the said office as No. 433, thence northeasterly along the southern boundary of said Block "G" to the centre line of the Dawson Road, thence southerly along the centre line of the Dawson Road to the centre line of the Springfield Road, thence easterly along the centre line of the Springfield Road to the intersection of the centre line of Bourget Road, thence southerly along the centre line of Bourget Road to its intersection with the centre line of St. Boniface Road, thence westerly along the centre line of St. Boniface Road to the western limit of the said City, thence in a general direction northerly, westerly and northerly and following the limits of the said City continuous to the point of commencement.

The land included in the School District of Saint Boniface No. 1188 shall be

All that portion of the City of St. Boniface not included in the School District of Norwood No. as above described.

Si le voteur est en faveur de la division projetée il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "YES" — S'il n'est pas en faveur de la division projetée, il devra faire une croix (X) dans le carré à côté du mot "NO".

Le temps fixé pour enrégistrer le vote des dits électeurs sur la dite question est **JEUDI LE TRENTIEME (30) jour d'octobre, A. D. 1924**, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à huit heures du soir, et des bureaux de votation pour les différentes divisions de la dite Cité, aux endroits suivants, savoir

BUREAUX DE VOTATION

SUBDIVISIONS

No 1 — A ou près de l'angle des rues Plinguet et Archibald
No 2 — A l'Hôtel de Ville
No 3 — A ou près des rues Aulneau et Hamel
No 4 — A l'Ecole Taché
No 5 — A ou près de l'angle des rues Taché et Kitson.

Le vingt-neuvième (29) jour d'octobre, 1924, à 4 heures de l'après-midi, le Maire de la Cité de Saint-Boniface sera présent à son bureau, à l'Hôtel de Ville, dans le but de nommer des personnes intéressées dans le dit référendum, pour ou contre, pour assister aux différents bureaux de votation, et aussi pour assister au décompte final des votes par le Greffier, en son bureau au dit Hôtel de Ville, samedi le premier (1er) jour de novembre, A. D. 1924, à midi.

DATE à Saint-Boniface, Manitoba, ce trentième jour de septembre A. D. 1924.

ERNEST GAGNON
Officier Rapporteur.